



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 6848

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le sort des populations colombiennes, en particulier celles vivant dans la région de San Vicente del Caguan. Décidé à juguler les rebelles, à l'origine d'une guerre civile de trente-huit ans qui a fait plus de 200 000 morts, le président Alvaro Uribe est confronté à une sanglante réaction dans les centres urbains des Forces armées révolutionnaires de Colombie, principale guérilla avec 17 000 hommes. Depuis le 12 août 2002, date à laquelle l'état d'exception a été décrété en Colombie, la violence fait rage dans les zones « affectées par des groupes criminels », avec une série d'attentats attribués à la guérilla par la police au cours des dernières semaines. Les civils sont depuis lors doublement victimes, à la fois des FARC, mais aussi des forces de l'ordre qui s'abritent derrière l'état d'exception pour commettre des arrestations arbitraires, des actes de torture et de mauvais traitements. Dès lors, on ne peut que s'interroger sur l'inquiétant silence de la communauté internationale qui semble avoir abandonné la région et les populations à leur sort. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures la France envisage d'adopter afin de venir en aide aux populations civiles de la région de San Vicente del Caguan qui sont les premières victimes de cette violence.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6848

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4213